

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W21-825154

283939

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)
Matricule : 7889

Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : TAUFIK

Hicham

Date de naissance : 10/03/1972

Adresse : RES LILIA 10176 ETAGE APART 73 AIN CHOCK

Casa blanca

Tél. : 06 73 73 58 97

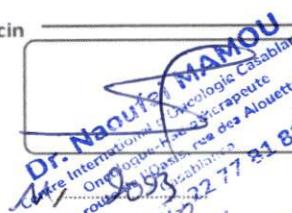
Total des frais engagés :

80,00

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 09

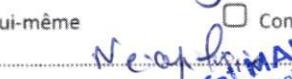
Nom et prénom du malade :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, renseigner sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.



23 NOV. 2023

Age: 41 ans

Enfant



J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :

Le : / /

Tél. : 05 22 77 80 81

Autorisation CNDP N° : A-A-215/2019

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
09.11.23	C	cr6	cr6	Dr. Naoufal MAMOU Centre International d'Oncologie et de Thérapie des Alouettes 4, route de l'Oasis, Casablanca Oncologue-Hématologue Centre International d'Oncologie et de Thérapie des Alouettes 4, route de l'Oasis, Casablanca Casablanca Tel. 05 22 77 81 81
09.11.23	C	cr15	cr15	

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIGRAPHIES

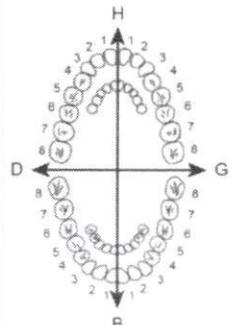
Cachet et signature du Laboratoire d'Analyste	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
Dr. Naoufal MAMOU Centre International d'Oncologie et de Thérapie des Alouettes 4, route de l'Oasis, Casablanca Oncologue-Hématologue Centre International d'Oncologie et de Thérapie des Alouettes 4, route de l'Oasis, Casablanca Casablanca Tel. 05 22 77 81 81	08.11.23	202...DF1	202...DF1

AUXILIAIRES MEDICAUX

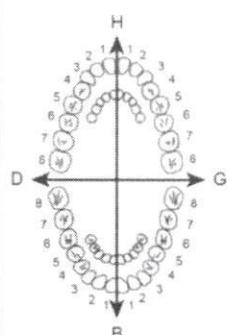
Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

VOLET ADHERENT

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.



O.D.F PROTHESES DENTAIRES



DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
	00000000	00000000
D	00000000	00000000
	35533411	11433553
B		
G		

[Création, remont, adjonction]

Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DEBUT D'EXECUTION

FIN D'EXECUTION

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DATE DU DEVIS

DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



AKDITAL

Centre International d'Oncologie Casablanca
المركز الدولي لعلاج الأورام بالدار البيضاء

Dr. Naoufal MAMOU
Oncologue - Radiothérapeute
Ancien chef de clinique des Hôpitaux de Bordeaux

Casablanca, le.....

02/11/2023

MME SANHAJI SARRA

NFS

TRANSAMINASES HEPATIQUES

SERVICE LABORATOIRE - N°4
HOPITAL PRIVE CASABLANCA AIN SEBAA
INPE : 090003272
270, Rd. Chefchaouen - Ain Sebaa

4, route de l'Oasis, rue des Alouettes, Casablanca
Tél. : 05 22 77 81 81 - Fax : 05 22 99 65 74
E-mail : info@ciocasablanca.ma
Site web : www.ciocasablanca.ma
IF : 14402100 - ICE : 001645198000028



AKDITAL

Hôpital Privé Casablanca Ain Sebaa
المستشفى الخاص الدار البيضاء عين السبع

LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE

Honoraires

Casablanca, le 09/11/2023

Dossier N°: 081123-795 du: 08/11/2023

Médecin Dr :MAMOU NAOUFAL

23-004179 N°Chambre

Patient :Mme SANHAJI SARRA

Analyses	Cotation	Montant
NUMERATION FORMULE SANGUINE	80	107,200
GOT/ASAT	50	67,000
GPT/ALAT	50	67,000
Total B		180
Montant de prélèvement		11,75
Total en dirhams		200,00

279, Bd. Chefchaoui - Ain Sebaa
HÔPITAL PRIVE CASABLANCA MAM SEERA
SERV. LABORATOIRE - N°4
Tél. : 05 22 68 00 00 - Fax : 05 22 35 66 44
RC : 431357 - IF : 34460126 - ICE : 002247038000079
E-mail : direction@hpc.ma - Site web : www.hpc.ma



Casablanca, le 09/11/2023

Dossier N° : 081123-795 Pvt du: 08/11/2023 11:37

Mme SANHAJI SARRA

IPP Patient :23-004179/23

Patient Ordinaire :

Prescrit par DIMAMOU NAOUFAL

Page : 1/2

HEMATOLOGIE

Valeurs Usuelles

Antériorité

NUMERATION FORMULE SANGUINE

NUMERATION

Globules blancs	:	4 740	/mm ³	(4000 - 10000)	5980 (01/11/23)
Globules rouges	:	3,82	10 ⁶ /mm ³	(3,92 - 5,08)	3,82 (01/11/23)
Hémoglobine	:	11,40	g/dl	(11,9 - 14,6)	11,40 (01/11/23)
Hématocrite	:	34,20	%	(36,6 - 48)	34,10 (01/11/23)
VGM	:	89,40	fL	(82,9 - 98)	89,30 (01/11/23)
TCMH	:	29,90	pg	(27 - 32)	29,90 (01/11/23)
CCMH	:	33,30	g/dl	(32 - 36)	33,40 (01/11/23)
Plaquettes	:	244 000	/mm ³	(150000 - 450000)	242 000 (01/11/23)

FORMULE

Polynucléaires Neutrophiles	:	59,10 %	Soit	2801/mm ³	(1500 - 7000)	3450,46 (01/11/23)
Lymphocytes	:	34,10 %	Soit	1616/mm ³	(1500 - 4000)	2122,90 (01/11/23)
Monocytes	:	5,00 %	Soit	237/mm ³	(100 - 1000)	299,00 (01/11/23)
Polynucléaires Eosinophiles	:	1,40 %	Soit	66/mm ³	(50 - 500)	83,72 (01/11/23)
Polynucléaires Basophiles	:	0,40 %	Soit	18/mm ³	(10 - 100)	23,92 (01/11/23)

Br. SENISSI Hamza
Médecin Biologiste
N°P : 096663272



Mme SANHAJI SARRA

Dossier N° : 081123-795

Page : 2/2

BILAN HEPATIQUE

<u>GOT/ASAT</u>	:	96 UI/l	Valeurs Usuelles (Inférieur à 40)	Antériorité 68 (01/11/23) 103 (25/10/23) 67 (18/10/23) 91 (11/10/23)~~~
<u>GPT/ALAT</u>	:	117 UI/l	(Inférieur à 34)	100 (01/11/23) 135 (25/10/23) 99 (18/10/23) 121 (11/10/23)

Aspect du sérum : Normal

Dr. SENTISSI Hanza
Médecin Biologique
N° 95 : 00000075